



Fiche d'information : Gouvernement ouvert

Le terme « gouvernement ouvert » désigne une culture qui reconnaît le droit du public d'avoir accès aux données et aux renseignements que détient le gouvernement (sauf exceptions pour des raisons de confidentialité et de sécurité) et de dialoguer avec les pouvoirs publics sur des questions qui le touchent.

Plusieurs gouvernements au pays et à l'étranger prennent ainsi des mesures pour être plus transparents et responsables envers leurs citoyens. Ces gouvernements reconnaissent que les contributions, les connaissances et l'expertise des citoyens profitent à la prise de décisions et que c'est toute la société qui bénéficie de la circulation des données et des renseignements du gouvernement et de leur utilisation pour résoudre des problèmes complexes.

Par la mise en place d'une Politique du gouvernement ouvert, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) concrétise son engagement d'améliorer l'ouverture, la transparence et la responsabilité énoncé dans le [Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 2016 à 2019](#).

Consultation du public sur le gouvernement ouvert aux TNO

Pour élaborer la Politique, le ministre responsable de la consultation du public et de la transparence, Louis Sebert, a tenu une série de séances de consultation du public dans tout le territoire de décembre 2016 à mai 2017. En tout, 15 séances ont eu lieu dans 13 localités, dont certaines pour groupes particuliers, par exemple les médias et les organisations non gouvernementales. Des mémoires ont aussi été déposés pour l'occasion. Un [compte rendu de ces échanges](#) a été déposé durant la session législative de l'automne 2017.

Politique du gouvernement ouvert

La Politique du gouvernement ouvert a été élaborée à partir des résultats de la consultation du public ainsi que des commentaires des ministères du GTNO, des recherches sur les initiatives analogues d'autres territoires de compétence et des recommandations du [Comité permanent des opérations gouvernementales](#). La Politique du gouvernement ouvert établit un ensemble de principes et fournit un cadre d'action pour accroître l'ouverture, la transparence et la responsabilité.

La Politique définit les trois piliers pour un gouvernement ouvert :

- **Information ouverte** : Renseignements détenus par le gouvernement, tels que les renseignements sur les programmes, les publications, les activités et les dépenses



publiques, publiés spontanément (automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de les demander) et mis à la disposition du public de différentes façons et dans des formats accessibles et conviviaux, avec des restrictions minimales ou nulles sur leur utilisation ou leur réutilisation, exception faite des renseignements considérés comme délicats ou soumis à des restrictions pour des raisons de confidentialité, de sécurité ou d'obligations légales.

- **Données ouvertes** : Données détenues par le gouvernement, tels qu'ensembles de données, faits, chiffres et statistiques, publiés spontanément (automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de les demander) et mises à la disposition du public de différentes façons et dans des formats accessibles et conviviaux, avec des restrictions minimales ou nulles concernant leur utilisation ou leur réutilisation, exception faite des données considérées comme délicates ou soumises à des restrictions pour des raisons de confidentialité, de sécurité ou d'obligations légales.
- **Dialogue ouvert** : Consultations de natures diverses qui permettent aux résidents, aux collectivités et à des organisations de contribuer concrètement aux processus décisionnels du gouvernement en proposant leurs idées, points de vue et expertise.

Mise en œuvre

Le gouvernement ouvert n'est pas un concept inédit au GTNO. Le gouvernement applique déjà régulièrement les principes qui le sous-tendent par ses nombreux processus de consultation, par l'accès en ligne aux programmes et aux services et par d'autres activités de communication de renseignements et de données. Ce qu'il y a de nouveau, c'est la volonté explicite de regrouper les pratiques, idées et principes sous une même politique et d'établir des approches claires et uniformes à l'échelle du gouvernement.

La Politique constitue une étape importante qui aidera tous les ministères à examiner et à améliorer leurs pratiques et à intégrer la vision du gouvernement ouvert dans tous les domaines. La Politique exige que le GTNO mette en place des directives et des lignes directrices pour :

- échanger **des renseignements et des données du gouvernement** (sauf exception pour des raisons de confidentialité et de sécurité);
- améliorer la façon dont le gouvernement **consulte le public** et explique comment il tient compte de l'opinion de la population dans ses décisions.

L'élaboration de ces directives et lignes directrices est déjà commencée, et elle sera au cœur de la mise en œuvre de la Politique.

Rôles et responsabilités



La Politique du gouvernement ouvert et les directrices et lignes directrices qui s'y rattachent s'appliqueront à tous les ministères et organismes. Il incombera à chaque ministre et sous-ministre de la mettre en œuvre dans son ministère ou organisme.

Un comité directeur sur le gouvernement ouvert composé de hauts fonctionnaires a été mis sur pied pour superviser la mise en œuvre de la Politique. Ce comité est responsable de la coordination générale de l'élaboration des directives et des lignes directrices et de la surveillance des efforts des ministères en vue d'améliorer et de normaliser la façon dont le gouvernement communique des renseignements et des données et consulte le public.

Prochaines étapes

Il importe de reconnaître que même si le principe du gouvernement ouvert est simple, sa mise en œuvre peut s'avérer complexe et exigera planification, temps et efforts.

Le comité directeur sur le gouvernement ouvert a déjà mis sur pied un groupe de travail composé de fonctionnaires de tous les ministères pour discuter des défis et des perspectives que représente l'instauration d'un gouvernement ouvert et collaborer à l'élaboration des outils et des initiatives nécessaires pour mettre de l'avant les principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité de manière concrète et praticable. Voici les prochaines étapes pour le groupe de travail :

- Se mettre au fait du travail déjà prévu ou en cours dans les ministères afin de relever les pratiques exemplaires et les possibilités de collaboration en matière de gouvernement ouvert.
- Recenser les renseignements et données que publient déjà les ministères, et chercher des façons de les rendre plus accessibles au public.
- Élaborer des lignes directrices pour aider les ministères à déterminer et à hiérarchiser les données et renseignements à communiquer au public.
- Examiner en quoi d'autres initiatives du GTNO se rattachent au gouvernement ouvert et comment aider les ministères à prendre de meilleures décisions sur le moment et la façon de divulguer des renseignements et des données, notamment par l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la Stratégie d'innovation des services.
- Élaborer des lignes directrices sur la participation du public et l'utilisation des technologies pour améliorer la qualité et l'uniformité des consultations.
- Examiner comment obtenir des commentaires du public sur le degré d'ouverture du GTNO et des idées sur les points à améliorer.
- Déterminer la façon de rendre compte au public de l'avancement de la mise en œuvre du gouvernement ouvert.